

Rapport de la commission n° 50 du Conseil communal chargée d'examiner le rapport-préavis n° 2020/54 « Plan climat : base de la politique climatique de la Ville de Lausanne

	15.02.21 09h-12h	10.03.21 12h30- 15h30	24.03.21 17h-20h	31.03.21 18h30- 21h30	20.04.21 19h30- 21h30
Rapporteur :					
M. V. Brayer	X	X	X	X	X
Commission :					
M. J. Dupuis	X	X	X	X	X
Mme M. Chenux-Mesnier	X	X	X	X	
M. R. Felli	X				X
M. L. Dana		X			
Mme A. Billard			X	X	
Mme A. Lavanderos				X	X
M. J. Teuscher			X		X
M. M. Carrel	X	X	X		
M. H. Klunge	X	X	X	X	X
Mme A. Crole-Rees				X	X
M. X. Compagny	X	X	X		
M. B. Rudaz	X	X	X	X	X
Mme S. Gnoni					X
M. I. Panchard				X	
M. V. Vouillamoz	X	X	X	X	X
M. P. Stauber	X	X	X	X	X
M. J.-L. Chollet	X	X	X	X	X
Municipalité :					
M. Grégoire Junod, CD	X	X	X	X	X
Mme Natacha Litzistorf, LEA	X	X	X	X	X
Mme Florence Germond, FIM	X	X	X		X
M. Jean-Yves Pidoux, SIL	X	X	X	X	X
Administration :					
M. Simon Affolter, CD	X	X	X	X	X
Mme Anne Roches, CD	X	X	X	X	X
M. Jeremias Blaser, LEA	X				
Mme Nuria Medir, FIM	X	X	X	X	
M. Nicolas Waelti, SIL	X	X			
M. Rémi Bouilloux, LEA		X	X	X	
M. Etienne Balestra, LEA					X
Notes de séance :					
Mme E. Cirillo, CD	X				X
Mme J. Wägli, CD		X			
Mme S. Chevalley, CD			X		
Mme S. Mayor, CD				X	

Lors de la première séance de nos travaux, M. Dupuis - rapporteur nommé par le Bureau- a souhaité se récuser de cette charge en raison de la position critique de son groupe par rapport au plan climat qui pourrait, d'une part, l'empêcher de présider de manière neutre et qui serait, d'autre part, problématique dans l'éventualité du dépôt d'un rapport de minorité dont il serait alors également rapporteur. La Commission a élu M. Brayer pour le remplacer.

La commission a décidé de renoncer à la possibilité d'inviter des organisations, associations et experts à intervenir lors de ses travaux par 3O, 5N et 2A. Le principal argument évoqué : le préavis prévoit dans ses conclusions une large consultation de la population et des groupes d'intérêts sur ces questions, dès lors ces auditions auraient fait doublon.

Au vu de l'étendu des travaux de la commission sur cinq séances, nous ne procéderons pas à une présentation par séance mais reprendrons plutôt la structure du préavis. Afin d'éviter que le rapport soit plus long que le préavis (presque 60 pages de notes de séance), nous serons synthétiques afin d'aller à l'essentiel.

Présentation du préavis et discussion générale

Ce rapport-préavis est un document d'intention qui permettra de financer des études et des démarches participatives. Le préavis se concentre sur les capacités d'action de la Ville : mobilité, bâtiment, traitement des déchets, chauffage à distance. Le but est de tracer une route claire visant un objectif zéro **émissions directes** en 2050 (2030 pour la mobilité) Pour cela, il faudra instaurer une mobilité individuelle non thermique (nécessite des changements législatifs cantonaux et fédéraux, non directement de compétences communales), un programme d'assainissement énergétique des bâtiments rigoureux visant le 3,3% de rénovation annuelle du parc (1% actuellement), une augmentation de la surface foliaire, arborée et perméable sur la commune, une extension massive du chauffage à distance qui doit viser la décarbonisation (le gaz utilisé doit être réduit et converti en forme de gaz moins émettrices), améliorer les filières de traitement des déchets et diminuer leur volume, enfin induire un changement de comportement dans la mobilité des lausannoises et lausannois (plus d'usagers des transports publics, plus de marcheurs-euses et de cyclistes) et une réduction forte du trafic de transit tout en menant une politique engagée de gestion des places de parc. Les émissions indirectes échappent aux leviers d'actions communales et ne sont que peu traitées dans le préavis.

Globalement, les membres de la commission saluent le travail accompli dans l'élaboration de ce rapport-préavis et soulignent qu'il va dans le bon sens. Pour certain-e-s, il est bien pensé, intelligible, définit le terme de neutralité carbone et apporte certains objectifs chiffrés cohérents. Le document développe l'idée d'une transition solidaire pour toutes et tous ce qui est appréciable. Le rapport-préavis présente un plan évolutif voué à être altéré grâce aux diverses études financées dans ce document.

Les questions sont nombreuses lors du débat général, certaines critiques sont émises. Voici les sujets évoqués : trop peu est fait sur les émissions indirectes ; l'interdiction des voitures thermiques présentée est juridiquement inatteignable en l'état ; les réseaux de chauffage à distance et d'approvisionnement en gaz ainsi que l'approvisionnement en eau chaude et froide ne sont pas convergents ni coordonnés ; l'absence de la planification des ressources énergétiques est inquiétante ; la sous-exploitation des ressources naturelles à disposition (eau du lac) est un problème dans la planification de la ville ; l'eau est trop chaude dans le réseau du chauffage à distance, en pure perte ; la décarbonisation annoncée du chauffage à distance est trop lente ; les inquiétudes sur les impacts économiques pour la ville au vu de sa dette sont grandes; pour les assainissements énergétiques le manque d'outils contraignants dans le domaine privé est un problème ; la neutralité carbone ne serait atteinte qu'en 2050 au lieu de 2030 comme demandé par le CC ; le volet industriel n'est pas assez abordé dans le document ; il manque un calendrier d'intention sur tous les rapports-préavis à venir concernant le plan climat ; les intrications entre plan climat et Plan directeur communal devraient être explicitées ; le préavis devrait viser une baisse des TIM et moins miser sur la mobilité électrique ; il semble que les propriétaires de villas sont plus ciblés par le texte à propos des panneaux électriques bien que les grands ensemble d'immeubles privés aient davantage de surface ; la ville est l'une des plus grandes propriétaires agricole du Canton et se doit d'agir dans ce domaine ; la consommation doit diminuer et devenir plus locale ; le curseur entre urgence et nombre d'études nécessaires est complexe ; l'opportunité des nouvelles chaudières à gaz pour la sécurité n-1 votée lors de cette législature est contradictoire avec la volonté affichée par les SIL de diminuer l'usage du gaz dans le CAD.

Discussion sur le préavis

Les chapitres 1 à 4 du document n'appellent pas de commentaires.

Chapitre 5 du préavis

Quelques questions techniques sur la construction du catalogue des émissions sont posées. Il est relevé l'importance d'avoir créé ce catalogue des émissions lausannoises en 2019 et il est demandé s'il serait possible de l'étendre aux années antérieures et ce depuis 2016.

Le tissu industriel lausannois est peu développé, car Lausanne reste une ville tertiaire. Aider au développement de plus d'industries à Lausanne aurait un impact sur les émissions directes (visibles et inventoriées). Sébeillon et Vernand reste vouées en partie aux usages industriels.

Chapitre 6 du préavis

Le chapitre « impacts sur le développement durable » sera désormais remplacé par un chapitre sur les « impacts climatiques ». Dans les préavis traitant de chantiers et de construction cette partie devraient être chiffrée. La thématique du climat sera aussi ajoutée au cahier des charges des chefs de service et dans les processus de l'administration. La création d'une unité transversale permettra de coordonner le tout.

Pour certain-e-s, le zéro émission carbone semble réalisable dans le domaine de la mobilité pour 2030, mais pas pour les bâtiments et les déchets. Maintenir l'idée de la neutralité carbone à 2030 relèverait du slogan et pas de la politique publique. En 2050, le plan proposé dans le préavis permettra d'atteindre la neutralité carbone pour la ville, grâce aux rénovations des bâtiments, mais aussi grâce à l'amélioration de la filière des déchets dont il est prévu une baisse de 10% des émissions, montant jugé trop faible pour certain-e-s. Pour autant, les leviers communaux restent faibles car les déchets sont liés à des produits importés. Certain-e-s auraient souhaité que les trois volets soient terminés pour 2030.

Les actions de la ville afin de réduire les émissions indirectes liées à la consommation sont discutées. La question de la publicité en ville et dans les TP est évoquée. Il est rappelé que la ville reste minoritaire dans le Conseil d'administration des TL et que le Conseil Communal sera amené à se prononcer lors de l'éventuelle prolongation de la convention avec la SGA qui génère environ 3 millions de recettes pour la ville. Il est aussi rappelé que la publicité reste omniprésente sur les écrans ce qui échappe à tout contrôle communal.

La question de l'agriculture raisonnée est abordée. Le préavis ne vise pas la suppression du bétail. Néanmoins, ce dernier engendrera toujours des émissions qui devront être compensées par des émissions négatives et donc il faudra à terme des capacités, limitées, de capture et de stockage de CO₂.

Des questions techniques sont posées sur les méthodes de calcul de l'indice de canopée. Certain-e-s auraient souhaité avoir des aspects quantitatifs sur le nombre d'arbres, les surfaces boisées, et sur les surfaces perméables. Cette dernière question, majeure pour certain-e-s, est trop peu développée dans le préavis.

La question de la justice sociale et du lien entre rénovations de bâtiment et prix des loyers est longuement débattue. Plusieurs personnes évoquent l'importance de la protection des locataires contre les loyers abusifs et la problématique de leur renvoi lors de travaux. Ces discussions induisent des rappels de cadre légaux aux différents échelons politiques dont la L3PL. La politique d'achat de la ville grâce à la préemption autorisée par la L3PL est évoquée. Certains estiment que la ville ne devrait pas soustraire autant de bâtiments au marché privé, d'autres, au contraire, que la ville devrait acheter davantage et avoir plus de moyens à cet effet. Des mesures incitatives ou contraignantes aux différents échelons politiques sont évoquées pour induire des rénovations dans le secteur privé dont l'impôt foncier (la ville ne juge pas cet outil adéquat). Ces mesures devraient aussi inclure des dispositions de protection des locataires. La ville présente la possibilité future - si le Conseil d'Etat l'autorise - d'avoir une réévaluation plus fréquente des valeurs fiscales des bâtiments privés. Ces recettes supplémentaires pourraient alors être utilisées pour assainir des bâtiments.

Le nombre d'indicateurs chiffrés est insuffisant pour certain-e-s. Par exemple sur l'état des bâtiments privés, le nombre de bâtiments privés à assainir, le nombre d'appareils électriques par ménage, etc.

La politique de contracting des SIL pour les actifs énergétiques, le développement du CAD, l'augmentation possible du nombre de clients sont abordés. Des investissements devront être consentis dans la décarbonisation du chauffage et l'amélioration de l'enveloppe des bâtiments.

Chapitre 7 du préavis

En vue de l'étude de la partie Energie du chapitre 7 du préavis les SIL présentent le document joint en amont de la séance.

La présentation relève que la complexité de l'extension et la décarbonisation du chauffage à distance (CàD) est liée en partie à la topographie lausannoise et aux réseaux déjà existants. Elle détaille la couverture actuelle du chauffage à distance ainsi que sa composition par agent énergétique. Elle revient sur les besoins en chaleur actuels, les besoins futurs ainsi que les ressources d'énergie renouvelables (ENR) locales à disposition et exploitables. Les SIL visent un CAD alimenté à 100% en énergie renouvelables pour 2030 et la neutralité du CAD est prévue pour 2050. Les besoins estimés à 2050 tiennent compte de l'évolution de la population, de l'évolution du climat et d'un taux de rénovation du parc immobilier de 3.3%/an.

Le premier constat est que, dans le scénario présenté par les SIL, les ressources d'énergie renouvelable locales ne suffiront pas à couvrir les besoins. Différents détails sur les ressources renouvelables locales et le bois (périmètre de prélèvement considéré plus large que le territoire lausannois) sont donnés. La valorisation du lac est limitée par la demande à proximité. Afin de combler le reste des besoins, il est proposé de recourir à l'importation de biogaz. À ce jour, le biogaz ne bénéficie pas d'un système de garanties d'origine comme c'est le cas pour l'électricité mais la mise sur pied d'un tel système est attendue dans le futur, selon toute vraisemblance. Quelques explications sont données sur le Power-to-gas (P2G) considéré dans ce scénario.

Suite à la présentation du plan proposé par les SIL de nombreuses questions et débats ont lieu dans la commission dont nous donnons quelques éléments :

Des contestations sur l'orientation et la vision menant les SIL à proposer ce plan sont soulevées. De nombreuses interrogations sont formulées sur la construction du scénario présenté. Il est dit que le plan présenté par les SIL n'utilise pas assez l'eau du lac qui selon certaines études pourraient couvrir une part plus grande des besoins. Certains commissaires regrettent que le *modus operandi* ayant conduit les SIL à retenir le scénario présenté ne soit pas explicité pour permettre aux commissaires de se donner une idée des arbitrages conduits par les SIL.

Le plan présenté par les SIL tient compte des spécificités du territoire, de son organisation, des infrastructures existantes et donc de la réalité actuelle. Bien entendu, le lac représente un réservoir thermique très important. Or, afin d'utiliser une partie plus importante de ce potentiel que celle présentée ici, des investissements colossaux seraient nécessaires en termes de pompage et de nouveaux réseaux et des problèmes importants liés à l'aménagement du territoire ne manqueraient pas de survenir. Les SIL sont prêts à étudier un scénario qui tiendrait compte de l'ensemble du potentiel thermique du lac mais un tel scénario ne ferait aucun sens d'un point de vue économique. Selon les SIL, les ressources d'ENR prévues dans leur plan sont les ENR locales disponibles et raisonnablement exploitables.

Une analyse parcelle par parcelle est en cours pour planifier le développement du CAD. Certaines réalisations en cours et à venir ont donné ou donneront lieu à des préavis spécifiques. Un débat fournit se tient sur la température optimale des fluides dans le CAD. Il y a un équilibre entre température et diamètres des conduites à trouver. À terme, le réseau sera descendu de 130 à 85°C. Un commissaire estime que cela devrait être encore réduit davantage pour limiter les pertes. L'absence de réduction notable de la chaleur du CAD dans certaines zones centrales de la ville est interrogée.

Sur le territoire lausannois, les travaux de géothermie seront commencés à l'ouest car, pour des raisons géologiques, le processus sera plus simple, moins cher et moins risqué dans cette zone. Ces travaux permettront de confirmer les failles géologiques et les débits de remontée de l'eau disponible, ce qui permettra de procéder à d'autres forages ailleurs, sur territoire lausannois, avec moins de risques. Une vision d'ensemble de la stratégie relative à la géothermie sera présentée prochainement.

Plutôt que de récupérer la chaleur dissipée par les Data centers lausannois pour le CàD, les SIL estiment qu'il paraîtrait plus raisonnable d'utiliser la chaleur dissipée pour chauffer/refroidir le bâtiment où se trouve le data center. Les SIL relèvent encore que les analyses faites à l'époque avaient montré que Lausanne comptait finalement très peu d'industrie, l'économie lausannoise étant essentiellement tertiaire.

Du point de vue financier, plus de la moitié des montants devraient être investis avant 2035. Les revenus du CAD remplaceront les revenus actuels du gaz. Il faut noter que le financement repose sur un modèle où les développements sont payés par les usagers. Un doublement de la facture de chauffage sur 30 ans est à prévoir mais cette augmentation est raisonnable car les coûts seront mutualisés, et le doublement s'effectue progressivement sur 30 ans. Grâce à la rénovation, la consommation va baisser et donc les coûts également. Les enjeux sociaux sont plus importants pour l'assainissement que pour le chauffage.

Il est noté que le solaire thermique contribue peu à l'approvisionnement en énergie et contribue fortement aux coûts d'investissement (env. 1/3) dans le scénario présenté par les SIL. Pourtant, les

coûts de cette technologie diminuent fréquemment. Le dimensionnement est limité par la demande en énergie au pic de l'été. Les questions de stockage ainsi que la calibration du photovoltaïque (PV) et le solaire thermique sur la consommation d'été sont évoquées. La Suisse semble très en retard sur l'Allemagne concernant la production d'énergie solaire. Les SIL ont examiné les options de stockage pour les Plaines-du-Loup, mais elle nécessite de très grandes surfaces, difficiles à trouver en milieu urbain dense, et implique un coût de l'énergie élevé. La politique thermique de la Ville doit s'accommoder des règles d'urbanisme. Le stockage de l'énergie relève donc plus d'un problème patrimonial et architectural que d'un problème d'énergie.

La planification des besoins thermiques qui s'inscrit dans les besoins énergétiques totaux est évoquée. Deux interrelations sont questionnées : la convergence des réseaux, et les aspects financiers ; car pour chaque scénario il y a des coûts différents. Divers scénarii permettraient de dire s'il vaut mieux développer le solaire thermique, le stockage, etc. Pour les SIL, l'analyse présentée a permis de montrer que la neutralité carbone à 2050 est atteignable pour la ville en centrant le travail sur le chauffage des bâtiments. Pour le CAD, la neutralité carbone devrait être atteinte en 2030. Il y a sûrement d'autres chemins en effet, mais les SIL ont travaillé pour trouver l'optimum.

La date visée pour la neutralité carbone est commentée. Selon les un-e-s, elle viendra trop tard en 2050, ou semble adapté à la réalité du terrain pour les autres. Pour certain-e-s, Il s'agit de vérifier que les mesures proposées sont en cohérence avec les objectifs climatiques. Les SIL ont démontré qu'un chemin au moins est possible, ce qui est rassurant. Si de meilleurs scénarii devraient s'imposer par la suite pour une atteinte plus rapide de la neutralité, alors tant mieux.

Les scénarii évoqués dans le rapport-préavis dépendent de l'évolution démographique et du taux d'assainissement. Les SIL estiment qu'il y a de bonnes chances que le taux de rénovation augmente. Il faut trouver des modalités de priorisation des rénovations (selon la vétusté du bâtiment). Il est possible d'inciter mais pas de contraindre à rénover en l'état.

Les débats nourris, et les divergences d'opinions sur les questions en lien avec le plan présenté par les SIL vont conduire à l'élaboration de divers amendements et vœux sur lesquels nous reviendront en fin de rapport.

Chapitre 8 du préavis

La mobilité est un domaine important pour les émissions directes et un zéro émission net est visé à 2030 pour ce domaine. La ville n'a pas les compétences pour interdire les véhicules thermiques et un changement de nature législative cantonal ou fédéral sera donc nécessaire. La ville vise une diminution des km parcourus en TIM (transport individuel motorisé) par la population lausannoise de 45%, une augmentation de 50% des km parcourus par cette dernière en TP (transports publics) ainsi qu'une augmentation de 20% des km parcourus à pied et une multiplication par 7 des km parcourus à vélo. Le rapport-préavis présente essentiellement une vision de la mobilité à 2030, alors que le catalogue de mesures en annexe, présente les actions concrètes envisagées.

La discussion conduite en commission soulève les éléments suivants : la volonté de diminuer (partagée ou non selon les commissaires) l'emprise des TIM au sol ; les coûts des TIM ne prennent pas en compte les externalités négatives occasionnées pour la ville et ses habitant-e-s ; la tarification et l'offre en stationnement ; la baisse du prix des TP ou leur éventuelle gratuité future et les typologies de population auxquelles ses offres devraient s'adresser ; les mesures de lutte contre le trafic de transit en ville de Lausanne ; la plausibilité d'une interdiction des TIM thermique en 2030 et les cadres légaux ; le bilan écologique lié au « recyclage » des vieilles voitures thermiques lors de leur éventuelle interdiction ; la mobilité thermique individuelle lacustre sera-t-elle dans le périmètre de l'interdiction ; l'électrification future de la motorisation de la CGN ; l'utilisation différenciée des véhicules entre travail et loisirs devrait être considéré lors de l'interdiction des TIM ; les liens de causalité entre meilleure offre de TP avec les futurs métro et tram et une éventuelle baisse des TIM ; le développement futur éventuel des P+R lausannois ; l'automatisation éventuelle des comptages de TIM lié au trafic de transit ; la mobilité électrique et son impact sur la consommation énergétique lausannoise ; une politique des macarons tenant compte du type de motorisation ; le mobility pricing des TP (changement du prix en fonction de l'heure et de l'occupation) plutôt que des subventions généralisées n'est pas la piste retenue par la ville ; l'avènement d'un futur hub logistique à Sébeillon ; la concurrence des bus privées et des CFF et l'implantation de gares routières à Lausanne ; y a-t-il une volonté politique de la ville d'aller vers l'interdiction des vols de moins de 6h partant de l'aéroport de la Blécherette.

Globalement, les commissaires sont satisfaits par les éléments présentés dans cette partie, même si l'on peut observer certains clivages traditionnels gauche-droite en lien avec la politique du stationnement et de la mobilité en général.

Chapitre 9 du préavis

Le cadre juridique régissant l'implantation de nouvelles chaudières à carburants fossiles est discuté et la nouvelle LCo2 devrait aider grâce à la détermination d'émissions de CO₂ maximales par m². Certain-e-s estiment que la ville n'a pas été exemplaire à ce propos en construisant une chaudière à gaz dans le cadre de la sécurité en approvisionnement n-1, d'autres ne sont pas d'accord avec cette affirmation.

L'assainissement des écoles est discuté. Il devrait être possible de baisser globalement de 60% à 70% les besoins en chauffage, mais les questions patrimoniales engendrent des grands écarts selon les bâtiments.

L'absence d'une décarbonisation du CAD pour 2030 dans le préavis est rediscutée. L'horizon 2050 déplaît à certain-e-s qui l'estiment trop tardif ; d'autres estiment que la vision des SIL sera étoffée au fur et à mesure des connaissances gagnées dans les études à venir et que, dans l'état, la proposition à 2050 semble réaliste.

Le taux de rénovation visé de 3,3% ne sera pas atteint en procédant en priorité dans les premières années aux rénovations des bâtiments publics. La Ville se penche donc actuellement sur la planification des rénovations de son propre parc et prospecte également différentes pistes pour l'accompagnement des privés. Certain-e-s auraient souhaité une démarche plus rapide de rénovation des bâtiments publics avec une échéance à 2030. Un préavis présentant une stratégie générale pour l'assainissement de l'ensemble du parc de la Ville est à venir, mais l'horizon 2030 semble irréaliste pragmatiquement à la ville si l'on pense en termes de travaux à conduire simultanément ainsi qu'au relogement des habitant-e-s des bâtiments rénovés. Les impacts financiers de ces rénovations sont aussi abordés.

Chapitre 10 du préavis

Le volume de déchets brûlés dans le futur à TRIDEL devrait diminuer (-10%), leur composition sera plus orientée vers du biosourcé et des solutions de capture du CO₂ seront à priori nécessaires pour permettre une zéro émission nette, même si en l'état on ne sait pas quelle solution sera adoptée à l'horizon 2040.

La problématique des plastiques brûlés à TRIDEL et de leur émission de CO₂ est discutée. Bien que le rendement calorimétrique des plastiques soit intéressant, le bilan énergétique de toute la chaîne en comptant l'extraction de produits fossiles, l'usinage des plastiques pour *in fine* en récupérer de l'énergie en combustion n'est pas une solution d'avenir pour la ville.

Il est demandé de chiffrer l'impact des mesures relatives à la consommation sur les émissions associées.

La Municipalité annonce que le plan climat devrait avoir un impact fort sur le plan de RCD (restauration collective durable).

Certain-e-s estiment que les bâtiments à forts enjeux patrimoniaux représentent des bâtiments importants pour la rénovation. La Ville devrait montrer l'exemple et rénover ces bâtiments même si cela relève du défi.

L'impact des événements sportifs sur le climat est évoqué. Pour certain-e-s, la Ville devrait agir pour limiter le sponsoring (clubs, etc.) des sociétés très émettrices.

Chapitre 11 du préavis

La question des dérogations pour la pleine terre en milieu urbain est abordée et fera l'objet de discussions complémentaires dans la révision du PDCoM. En l'état, il est précisé que la qualité des projets passe aussi par l'élargissement des dérogations plutôt que par leur suppression.

Dans le cas de plantations d'arbres en zones bétonnées, des coûts importants seront engendrés, mais certains de ces coûts pourront être mutualisés. La volonté est de planter aussi bien sur le domaine public que sur le domaine privé communal grâce à une planification prévue jusqu'à 2040. Il y a aussi une volonté affichée d'équité verte pour les quartiers les moins favorisés et donc souvent plus bétonnés. Pour les essences à planter, la ville a constaté que certains arbres ne tiendront pas le choc du réchauffement climatique. L'idée est donc d'acclimater des souches provenant de région plus chaude.

La possibilité de développer des outils contraignants, à l'instar de Zürich, afin de permettre de boisier les cours intérieures d'habitats privés est proposée.

La question de la végétalisation des toits et des façades est peu visible dans le préavis selon certains. Cette question sera développée dans un préavis spécifique.

Chapitre 12 du préavis

La gouvernance du plan climat est questionnée, car le préavis annonce la création d'une unité climat à CD et un renforcement de l'observatoire de l'environnement à LEA. Cette organisation sera probablement révisée lors du partage des dicastères de la nouvelle législature.

Le volet participatif du préavis et son financement sont discutés. Des démarches parallèles d'une part avec les milieux intéressés et d'autre part pour la population au sens large, par exemple au travers des quartiers, pour débattre et faire remonter des idées seront probablement réalisées. La question des assises climatiques proposées par le postulat Dupuis est évoquée. Certain-e-s souhaiteraient que la forme de participation revête un aspect contraignant pour la ville, d'autres estiment que ces assises serviront à remonter des propositions et que les organes élus pourront se prononcer sur l'opportunité de ces mesures.

La Ville ne peut pas actuellement interdire l'entrée en ville des voitures lors de pics de pollution, par exemple, et cela montre le rayon d'action limité des communes en matière environnementale et le type de domaines pour lesquels une évolution de ces compétences par des actions en justice pourrait être atteinte.

Chapitre 13 du préavis

De manière globale, les postulant-e-s remercient la Municipalité pour les réponses aux postulats et acceptent la réponse municipale. Certain-e-s espèrent des réponses plus approfondies dans des préavis à venir sur la localisation d'une future usine de méthanisation par exemple ou le volet industrie à Lausanne.

Les réponses aux postulats Dupuis et Felli ne sont pas satisfaisantes selon les initiants. Ils se réservent le droit de refuser les conclusions y relatives et annoncent réfléchir à des amendements.

Il est décidé d'élaborer une liste d'objets de l'ODJ du CC pouvant être proposée au Bureau afin de les traiter en même temps que le débat sur le plan climat à venir.

Chapitre 14 du préavis

Aucune remarque.

Chapitre 15 du préavis

L'assertion du préavis indiquant l'absence d'impacts sur les personnes à mobilité réduite (PMR) est contestée par certain-e-s en raison de la diminution des places de parcs offertes impactant les proches aidants.

Chapitre 16 du préavis

Plusieurs questions techniques sont abordées en lien avec les investissements, leurs éventuels rendements futurs, leur insertion budgétaire dans le budget de fonctionnement ou dans le plan des investissements de la ville.

Votes et décisions de la commission

De nombreux vœux et amendements sont discutés par la commission. Suite au travail parlementaire certains sont retirés, d'autres fusionnés. Au final, voici les vœux et amendements soumis au vote de la commission.

Vœu 1 de Mme Crole-Rees

La commission émet le vœu que le monitoring inclut au minimum : un rapport annuel concernant les effets, les activités (outputs) et les coûts du plan climat ; ainsi qu'un rapport annuel tous les cinq ans avec l'impact sur le CO2.

Vote : 2 oui, 6 non, 4 abstentions. Ce vœu est donc rejeté.

Vœu 2 de Mme Crole-Rees

La commission émet le vœu que l'analyse d'impacts ou d'effets secondaires n'inclut pas seulement les impacts sur l'économie locale en général, mais aussi les aspects sociaux pour différents groupes de la population vivant et travaillant à Lausanne.

Vote : 2 oui, 1 non, 9 abstentions. Ce vœu est donc accepté.

Amendement A à la Conclusion 1 de M. Felli, Dupuis et Mme Cheneaux Mesnier :

Le CC décide : « d'allouer à la Municipalité une enveloppe de CHF 800'000.- à prélever sur le Fonds communal pour le développement durable pour la réalisation de démarches participatives et d'études »

Est remplacé par :

« D'allouer à la Municipalité une enveloppe de CHF 1'500'000.- à prélever sur le Fonds communal pour le développement durable pour la réalisation de démarches participatives et d'études utiles à l'accomplissement du plan climat, notamment :

- une planification de la production et de l'approvisionnement énergétique lausannois (tous fluides confondus)
- sur cette base, une planification convergente des réseaux de gaz et de chauffage à distance des SIL à 2050, avec une étape intermédiaire en 2030, visant à la décarbonisation complète des réseaux thermiques lausannois
- une planification de l'assainissement énergétique de l'ensemble des bâtiments du patrimoine administratif et financier de la Commune, ainsi que ceux détenus par la CPCL, visant à l'objectif d'émissions nulles de gaz à effet de serre en 2030 ».

Vote sur l'amendement A : 7 oui, 2 non, 3 abstentions. Cet amendement est accepté.

Amendement de Mme Gnoni :

Ajouter à la suite de l'amendement à la conclusion 1 de M. Felli, Dupuis et Mme Cheneaux- Mesnier, un dernier point, soit :

- et d'organiser une assemblée citoyenne.

Vote sur l'amendement Gnoni : 5 oui, 6 non, 1 abstention. Cet amendement est refusé.

- conclusion 1 amendée : 7 oui, 2 non, 3 abstentions. Conclusion acceptée.

- conclusion 2 : 4 oui, 5 non, 1 abstention. La réponse est donc refusée.

- conclusion 3 : 4 oui, 5 non, 2 abstentions. La réponse est donc refusée.

- conclusion 4 : oui à l'unanimité. La réponse est donc acceptée.

- conclusion 5 : oui à l'unanimité. La réponse est donc acceptée.

- conclusion 6 : oui à l'unanimité. La réponse est donc acceptée.

- conclusion 7 et 8 : oui à l'unanimité. La réponse est donc acceptée.

- conclusion 9 : oui à l'unanimité. La réponse est donc acceptée.

- conclusion 10 : oui à l'unanimité. La réponse est donc acceptée.

Lausanne, le 2 mai 2021

Rapporteur : Vincent Brayer (PSL)